

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 octobre 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE «FEUILLETON» EN ABRÉGÉ—LES PUBLICATIONS PARLEMENTAIRES

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés se viendront qu'une version abrégée du *Feuilleton* avait été publiée à titre d'essai à la dernière session. On se proposait surtout de réduire le coût exorbitant des publications parlementaires sans réduire l'information destinée aux députés. Ayant consulté les leaders des divers partis à la Chambre, je constate que les députés voudraient que cette version abrégée ne soit publiée qu'à titre d'essai encore pendant un certain temps. Si une telle version s'avérait peu satisfaisante, nous reviendrions à la version régulière.

Les députés ont sans doute remarqué la quantité de *hansards*, *Feuilletons* et autres documents parlementaires qui se sont accumulés sous leurs pupitres au cours de la dernière session. Après avoir consulté les divers leaders à la Chambre, il a été convenu de mettre fin à cette pratique. On a donc proposé de continuer à placer sur les pupitres des députés les documents et les publications de chaque jour, mais de les enlever à la fin de la journée. On gardera dans les deux antichambres un nombre suffisant de numéros précédents dans les deux langues. On continuera à assurer la distribution ordinaire de ces documents dans les bureaux des députés.

[Français]

J'espère que ces arrangements seront jugés acceptables par les honorables députés. Je recevrai avec plaisir et considérerai avec sympathie toute suggestion que l'on voudra bien me faire à ce sujet.

AFFAIRES COURANTES

LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je désire déposer, conformément à l'article 41 du Règlement de la Chambre, le 1^{er} rapport sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional.

LA LOI SUR LES JUGES

LA NOMINATION DE JUGES EN ALBERTA ET EN ONTARIO

[Traduction]

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) demande à déposer le bill C-2, modifiant la loi sur les juges.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LE CODE CRIMINEL

LA PROPAGANDE HAINEUSE

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) demande l'autorisation de déposer le bill C-3, visant à amender le Code criminel.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES

LES DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations) demande l'autorisation de déposer le bill C-4, visant à amender la loi sur les corporations canadiennes et autres dispositions statutaires relatives à l'objet de certains de ces amendements.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

● (11.10 a.m.)

LES DOSSIERS DES CONDAMNÉS

LE RELÈVEMENT DES PERSONNES DÉCLARÉES COUPABLES

L'hon. John N. Turner (au nom du solliciteur général) demande à déposer le bill n° C-5, loi relative au relèvement des personnes déclarées coupables d'infractions qui se sont amendées par la suite.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

LA LIQUIDATION DE L'EXPO

L'hon. H. A. Olson (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) demande à déposer le bill n° C-6, loi liquidant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)